



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°76 – mardi 05 octobre 1999.

INFORMONS. PROPOSONS

Dans ce numéro

- 1- Informons et proposons
- 2- Participons
- 3- La sauce « Drôme-Ardèche »
- 4- Paradis fiscaux, G20 et Taxe Tobin
- 5- Invitation à l'OCDE
- 6- Invitation au Sénat
- 7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Informons et proposons

Le mensuel d'information Le Grain de sable n°9 vient de paraître sur le site Internet :
<http://attac.org/journal.htm>

Au menu : « Quand Bidendum se dégonfle », « Tous sur le Ring ! » et « Les droits de propriété intellectuelle ».

Grâce à ce mensuel interactif mis au point par l'équipe du Courriel, vous pourrez prendre connaissance des différents éditoriaux et compléter votre information à volonté en consultant les différentes pages de sites Internet sélectionnées pour vous.

Si vous souhaitez le télécharger directement (2 pages) :

<http://attac.org/fra/asso/doc/tele/journal9.pdf>
<http://attac.org/fra/asso/doc/tele/journal9.zip>

Il vous manquera l'interactivité mais vous aurez l'essentiel de l'information du mois : Michelin, le « Millennium Round » et l'avis du PNUD sur l'un des points à l'ordre du jour de la réunion de Seattle...

Participons.

Réunions d'information, diffusions de documents, discussions, échanges, signatures de pétition, actions de sensibilisation, manifestations, pique-niques, rencontres festives, les initiatives des groupes locaux se déclinent de toutes les façons possibles durant la semaine internationale contre le « Millennium Round » qui débute le 12 octobre par la journée

des exclu(e)s, initiative sud-américaine, (voir Le Courriel n°70) et s'achève le 17 octobre.

A ce jour, 25 groupes locaux dans 25 villes organisent et vous proposent de participer. Des centaines d'adhérents préparent activement tracts, fax, documents, réunions et actions, contactent les différents ATTAC dans le monde, les autres groupes locaux, les partenaires des associations et des syndicats, des partis politiques, coordonnent, décident ensemble et mettent au point des solutions. Pour toucher le plus grand nombre, tous appellent à se mobiliser et à partager la réflexion et l'action avec vous.

Pour dire non. Pour informer. Pour proposer. Un autre monde est possible. Non au « Millennium Round ».

AUBERVILLIERS - AUXERRE - BORDEAUX - BRIOUDE - BRUXELLES - CHALON SUR SAONE - CRAN GEVRIER - DIE - GOND PONTouvre - LILLE - LIMOGES - LOUVAIN LA NEUVE - LYON - MASSY - METZ - NANTES - PARIS - POITIERS - RENNES - ROMANS - ST PIERRE (Réunion) - ST VINCENT DE TYROSSE - TOURS - VALENCE - VILLEURBANNE ... etc.

Pour plus d'informations, merci de consulter le calendrier <http://attac.org/fra/cale/>

Page spéciale Ile de France :
<http://attac.org/fra/grou/doc/75.htm#millennium>

La sauce « Drôme-Ardèche »



attac

Négociations à Seattle de l'O.M.C (1)
Ou à quelle sauce le citoyen va être mangé ?

L'ordre économique supérieur fondé sur le primat des marchés et gardé par des institutions internationales autant irresponsables que complices, en premier lieu l'Organisation Mondiale du Commerce, ne laisse que peu de place au social et à l'environnement.

Avec « l'Office des Majors Companies » se profile un véritable concours de dépouillement du pouvoir national, un festival de la dépossession, éloignant toute perspective d'une Europe sociale et politique. Trois grands secteurs sont concernés par ce cycle de négociations :

En premier lieu, « l'Ogre Maître des Chiffres » entend libéraliser encore davantage les échanges agricoles, ce qui, dans beaucoup de pays aura pour effet de mettre en péril le monde rural et, pour les plus pauvres d'entre eux, de leur faire perdre toute maîtrise de leur sécurité alimentaire.

Le renforcement de l'accord sur la propriété industrielle, dont le brevetage du vivant est l'un des fleurons, connu sous le sigle de TRIPS (Aspects relatifs au commerce des droits de propriété intellectuelle) figure également au programme de « l'Oppression et la Manipulation des Citoyens ».

Le troisième dossier de « l'Ordre Mondial anti-Constitutionnel », connu sous le nom de GATS (Accord général sur le commerce des services) a pour but "d'obtenir des engagements renforcés et plus nombreux de tous les membres de « l'Opération Machiavélique et Coercitive » concernant l'accès aux marchés et le traitement national (2).

Les services qui tomberaient sous la férule des règles de « l'Outrageusement Mégalo Commercial » englobent quasiment toutes les activités humaines (plus de 160 sous secteurs et activités) dont notamment (3) la distribution, le commerce de gros et de détail ; le bâtiment et les travaux publics, l'architecture, la décoration l'entretien, le génie civil et l'ingénierie ; les services financiers, bancaires et d'assurances ; la recherche développement ; les services immobiliers et le crédit-bail location ; les services de communication, les postes, les télécommunications, l'audiovisuel, les technologies de l'information ; le tourisme et les voyages, les hôtels et les restaurants ; les services de l'environnement dont la voirie, l'enlèvement des ordures, l'assainissement, la protection du paysage et l'aménagement urbain ; elle « Organise la Mainmise sur les Cultures »

à travers les services récréatifs, culturels et sportifs, dont les spectacles, les bibliothèques, les archives et les musées, l'édition, l'imprimerie et la publicité ; les transports par toutes les voies imaginables, y compris spatiales ; sans oublier l'éducation (les enseignements primaire, secondaire, supérieur et la formation permanente) et la santé animale et humaine... qui fait l'objet de convoitises particulières ! Est-il besoin de faire remarquer que, si un accord sur les services de santé comportant de telles dispositions (droit de propriété privée étrangère dans les établissement de services de santé par exemple), autant dire adieu aux systèmes de sécurité sociale en Europe.

Pour suivre ces multiples dossiers qui constituent des enjeux gigantesques, les gouvernements européens ont seulement mis au travail et au mieux, quelques dizaines de fonctionnaires, rendant leur contrôle difficilement maîtrisable. Sans parler de la quasi impossibilité de participation de pays du Sud dont beaucoup d'entre eux n'ont même pas de représentation permanente auprès de « l'Obéissance Marchande du Capital », ou en partagent une à plusieurs. Les Etats-Unis, eux, ont déployé plusieurs centaines de fonctionnaires aux « Ongles Méchamment Crochus » et fourbissent leurs armes en faveur d'une libéralisation des services tous azimuts. C'est bien simple : "il faut que les règles multilatérales soient en adéquation avec les réalités et les besoins en constante évolution des entreprises", des besoins, cela va sans dire, qui priment sur ceux des citoyens.

Il faut donc « s'Occuper Massivement à les Combattre » (4), jeter « l'Opprobre sur ce Monétarisme Charlatan »...
Ou le Monde est Cuit !

(1) Extraits, "aromatisés" par Attac 26-07, de l'article "A l'O.M.C., trois ans pour achever la mondialisation", de Susan George, Présidente de l'Observatoire de la Mondialisation, in Le Monde Diplomatique de juillet 1999

(2) La clause du traitement national interdit d'opérer la moindre discrimination entre les exportateurs étrangers et les producteurs nationaux

(3) Celui dont l'activité n'est pas mentionnée dans cette liste a gagné une photo dédicacée de Jean-Pierre Gaillard

(4) Rejoignez ATTAC - 9bis rue de Valence 75005 PARIS

Comité local 26/07 - Le Village - 26310 Beaumont-en-Diois - Tel/fax : 04 75 21 38 33 - mel : attac26-07@attac.org



attac

Paradis fiscaux, G20 et Taxe Tobin

Quelle est la relation entre les paradis fiscaux, le G20 et la Taxe Tobin ? Aux yeux de certains adhérents québécois et d'ATTAC Québec, un seul nom : Paul Martin.

Le 23 mars 1999, à 19h05, l'honorable Paul Martin, notre valeureux ministre des finances, se levait debout, comme 163 autres députés fédéraux, pour appuyer l'instauration d'une taxe sur les transactions financières de concert avec la communauté internationale. Voilà une date à marquer d'une pierre blanche. Le Canada devenait le premier pays au monde à appuyer officiellement l'instauration d'une telle taxe. Imaginée par James Tobin, lauréat du prix Nobel d'économie de 1981, la fameuse "Taxe Tobin" aurait au moins deux effets éminemment souhaitables: d'abord elle freinerait la spéculation qui déstabilise l'économie planétaire en causant des crises majeures aux conséquences dévastatrices, ensuite elle permettrait d'amasser des fonds pour lutter contre l'indigence insoutenable du quart de la population du globe, qui vit avec des revenus quotidiens de moins d'un dollar selon le dernier rapport du PNUD.

Jusqu'à récemment, on ne pouvait entretenir que bien peu d'espoir quant à la mise en œuvre d'une telle taxe. Il n'existait en effet aucune instance internationale dotée du leadership et du poids économique nécessaire pour pouvoir l'imposer à l'échelle planétaire. Mais tout a changé subitement ce week-end avec la naissance du G 20. Ce nouveau groupe réunira les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales de 18 pays, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International. Le nouveau groupe représentera 80% de l'économie planétaire. Et devinez qui en sera le président pour les 2 prochaines années ? Nul autre que Paul Martin ! Tout les espoirs sont donc permis. Paul Martin vient de se hisser sur la meilleure des tribunes imaginables pour promouvoir cette fameuse idée d'une taxe internationale sur toutes les transactions financières. Et s'il travaille convenablement à faire avancer cette idée lumineuse qu'il appuyait il y a déjà quelques mois, peut-être pourrons-nous enfin rêver de voir la mondialisation profiter à l'ensemble de la population du globe, et non plus seulement à quelques spéculateurs privilégiés et à ceux qui les emploient.

Sylvie Jean et François Privé
<fprive@digicom.qc.ca>

Le quotidien La Presse de Montréal annonçait, dans un article (page C-3) de son édition du 24 septembre dernier, que la compagnie dont le ministre des Finances Paul Martin est propriétaire, la Canadien Steamship Lines (CSL), gérée par une fiducie sans droit de regard comme le permet le code d'éthique des députés canadiens, vient de licencier tout son personnel de gestion au Canada pour confier sa flotte de douze navires à "un holding basé aux Bermudes".

La raison de ces congédiements : la mondialisation économique ne peut plus souffrir qu'une compagnie gère si peu de bateaux à la fois ; il faut mandater des grands groupes internationaux. La compagnie des Bermudes à laquelle CSL confie sa flotte, Acomarit, elle, "gère 220 bateaux dans le monde et a 400 employés". Un responsable de CSL déclare aussi dans cet article que "c'est devenu prohibitif pour un propriétaire de gérer 12 navires avec un maximum d'efficacité."

Dans le cas de la compagnie dont le ministre canadien des Finances est l'unique propriétaire, il est de bon ton de faire affaires dans les paradis fiscaux. La Presse, qui est par ailleurs un journal conciliant et plutôt sympathique au gouvernement en place, écrit dans cet article : "Le groupe CSL a cinq navires battant pavillon des Bahamas. En faisant battre pavillon étranger à ces navires, le groupe peut embaucher des marins venant d'autres pays à des salaires moins élevés. Ces équipages ne paient pas d'impôts au Canada et ne sont pas admissibles aux programmes sociaux canadiens. En 1997, le groupe possédait trois filiales aux Bermudes et trois au Liberia, considérés comme des paradis fiscaux. Aux Bermudes, il n'existe aucune imposition sur le revenu ; une compagnie peut obtenir par contrat une exemption de tout impôt jusqu'en l'an 2016."

Comme député, Monsieur Paul Martin s'est formellement dit pour le principe de taxe Tobin, le 23 mars 1999. Comme ministre des Finances, il se disait pour la création d'un "Conseil de sécurité de la Finance" géré par le FMI (!), dans les pages du quotidien Le Devoir du 27 février dernier. Comme propriétaire, il admet l'existence des paradis fiscaux et du cadre actuel de la mondialisation économique, et en profite allègrement...

Que dira maintenant Paul Martin, représentant du G-20 ?

Plus d'informations ? quebec@attac.org



attac

Invitation à l'OCDE

Le 11 octobre 1999 se déroulera la troisième conférence internationale Syndicats et ONG : « La place du citoyen dans le commerce électronique ». Organisée par TUAC (Comité syndical de concertation auprès de l'OCDE), parrainée par le GILC (Campagne internationale pour les libertés sur Internet) et par le TACD (Dialogue transatlantique des associations de consommateurs) et en coordination avec le Forum de l'OCDE sur le commerce électronique (12 & 13 octobre), cette journée réunira divers intervenants du monde syndical, associatif et des organisations internationales.

Cette conférence internationale abordera des points aussi essentiels que la protection des droits du consommateur, la confidentialité et la protection des données personnelles, l'accès à Internet et le développement ou l'avenir du travail et de la qualité de la vie.

L'entrée est gratuite, mais soumise à inscription préalable y compris pour la presse et pour les

délégués des différents gouvernements auprès de l'OCDE.

Pour plus d'informations ou tout simplement pour vous inscrire :

<http://www.iris.sgdg.org/actions/publicvoice99>

Invitation au Sénat

L'UFAL et Réseaux Services Publics, membres du collège des fondateurs d'ATTAC, organisent un colloque au Sénat (salle Médicis) le samedi 20 Novembre 99 de 9H à 17H sur le thème suivant: "France, Europe: quels services publics pour le 21ème siècle".

L'inscription se fait par simple envoi d'un chèque de 30FF. par personne à l'ordre de UFAL 27 rue de la réunion 75020 PARIS. La pré-inscription est obligatoire pour toutes les réunions au Sénat (Règlement intérieur).

Vous pouvez joindre l'UFAL au 01.43.72.78.27 par fax au 01.43.70.90.72 courriel UFALSIEGE@aol.com ou joindre l'animation du colloque au 06.08.10.44.52. et par courriel teper@club-internet.fr

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Mardi : PARIS 15 – GRENOBLE – SAINT DENIS – ANGERS
- Mercredi : PARIS 13 – SAINT DENIS (Réunion) – REIMS – CAEN
- Jeudi : SAINT BRIEUC – SAINT GILLES – PARIS X NANTERRE – NOISIEL – PARIS 9 & 10 - ANGOULEME – ORLEANS – DIEPPE – RENNES
- Vendredi : AIX EN PROVENCE